

# Litanies de saint Joseph

p. 3

# Prends, *lis*

numéro 4

## Sommaire



### La prière du bon présage

Les litanies et le  
culte catholique

p. 1

### Petite histoire du christianisme depuis la fin de l'âge apostolique

4<sup>ème</sup> partie

p. 4

### Vie de sainte Catherine

Vierge et  
martyre  
d'Alexandrie

p. 8

### La Harpe du Saint-Esprit Saint Éphrem de Nisibe et la nostal- gie du Paradis

p. 12

### Saint Éphrem le Syrien

Hymnes sur le Pa-  
radis

p. 14

### Informations

p. 16

## La prière du bon présage

### Les litanies et le culte catholique



Bartolomé Esteban Murillo, *Le Repos pendant la fuite en Égypte*, huile sur toile, vers 1665.  
Aujourd'hui au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.

Un des noms grecs de la prière est *litê*, qui désigne en particulier une prière de supplication. À ce mot, généralement employé au pluriel plutôt qu'au singulier, est associé le verbe *litaneuô*, dont dérive le substantif *litaneia*, directement passé en latin sous cette forme, et de là en français. L'heureuse issue présumée de cette supplique est directement perceptible en latin, puisque le verbe *lito* signifie « sacrifier avec de bons présages » ; d'emblée, les litanies annoncent ainsi le succès de l'entreprise portée par la prière.

Les litanies, en ce sens, se disent en principe au pluriel en français : le mot au singulier, une litanie, est normalement réservé pour une longue énumération, généralement ennuyeuse. Or les

litanies comme prières adressées à Dieu, à la Vierge et aux saints peuvent, elles aussi, être assez longues, elles ne sont jamais ennuyeuses pour cela.

Depuis l'Antiquité chrétienne, les litanies désignent à la fois des prières de supplication par répétition d'épithètes décernées à Dieu et aux saints, mais également les processions qui portent ces prières, et les jours enfin où ont lieu ces processions : le 25 avril pour les litanies majeures, et les jours dits des « rogations » (littéralement les « demandes », du verbe latin *rogare*) qui précèdent l'Ascension pour les litanies mineures. Majeures et mineures se disent ici en raison de la gravité relative des maux qu'il s'agissait de conjurer lors de l'institution de